



[ehsqy.fr](http://ehsqy.fr)

## Taxe d'apprentissage 2020

*Le Lycée des métiers de l'Hôtellerie et de Tourisme de Saint-Quentin en Yvelines à Guyancourt, forme des professionnels de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme depuis plus de 35 ans. Avec le soutien de nombreuses entreprises partenaires, il contribue au développement de notre secteur professionnel et forme les futurs collaborateurs dont vous avez besoin : cuisiniers, serveurs, pâtisseries, boulangers, réceptionnistes, responsables de centre de profit en restauration, en hébergement et dans les métiers du tourisme, du CAP à la licence professionnelle, en scolaire ou en apprentissage, avec des partenariats et des échanges européens et internationaux.*

Désormais, les entreprises versent leur taxe d'apprentissage en direct aux établissements de formations qu'elles soutiennent. C'est l'occasion de nous aider.

### **QUELQUES EXPLICATIONS...pour mieux comprendre la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'apprentissage**

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel ». Elle sera toujours **égale à 0.68% de la Masse Salariale** (ou 0,44 % en Alsace-Moselle) et sera toujours répartie en deux parties :

**87%** destinée au financement de l'apprentissage, qui s'apparente à l'ancien **QUOTA** d'apprentissage. Cette somme est versée à un OPCO, opérateur de compétences. Le CFA Trajectoire (métiers de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de la sécurité et de la maintenance) est donc financé via les 11 OPCO.

**13%** destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, qui s'apparente à l'ancien **hors-quota ou barème**, et qui se nomme dorénavant le **SOLDE** de la taxe d'apprentissage. Cette somme est répartie et versée directement aux établissements de formation habilités, **au plus tard le 31 mai 2020**.

**Le lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme de Guyancourt est habilité à percevoir le SOLDE.**

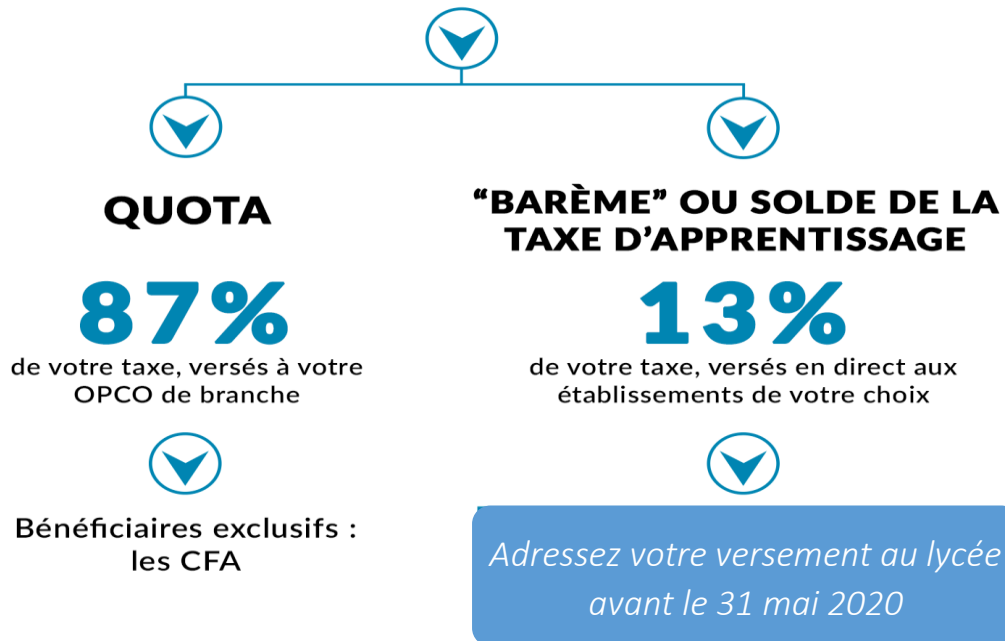
**Le code UAI du lycée est : 0781578S**

**POUR Y VOIR ENCORE PLUS CLAIR... rien ne vaut un schéma :**

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

## 0,68%

de votre masse salariale brute 2019  
(hors Alsace-Moselle)



## COMMENT VERSER VOTRE TAXE au lycée ?

- Par chèque : à l'ordre du lycée hôtelier, - 1 Place Rabelais 78280 Guyancourt.
- Par virement : demander notre RIB par mail au [0781578s@ac-versailles.fr](mailto:0781578s@ac-versailles.fr)

MERCI POUR NOS 850 JEUNES SCOLAIRES & ÉTUDIANTS, NOS 620 APPRENTIS ET NOS 85 ADULTES EN FORMATION CONTINUE ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE AU SEIN DU LYCÉE, AVEC PLUS DE 92% DE TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS...

S. Demarle, Proviseur.

